Journée WEKA du droit du travail

Mardi 10 mars 2026, 09.00-16.45 - Hôtel Alpha Palmiers, Lausanne

Horaires	Thèmes	Intervenants
08.30-08.55	Accueil des participants, café et croissants	
08.55-09.00	Propos de bienvenue	Birgitt Bernhard, Paul Michel et Patrick Lehner
09.00-10.00	 Licenciement abusif La notion de licenciement abusif et les cas généraux Les conditions d'exercice Les conséquences Le lien avec les autres protections contre les licenciements Casuistique récente et jurisprudence : une interprétation toujours plus restrictive? Conseils pratiques 	David Raedler Docteur en droit, spécialiste FSA droit du travail, avocat
10.00-10.30	Pause	
10.30-11.30	 Prohibitions de concurrence et clauses de confidentialité Présentation des obligations de non-concurrence et de non-sollicitation dans les rapports de travail. Conditions de validité de ces obligations. Portée juridique et limites de leur application. Difficultés rencontrées lors de leur mise en œuvre. Focus sur les aspects pratiques. Enjeux concrets pour les employeurs et les employé(e)s. 	Jeremy Reichlin Avocat au sein de l'Etude Homburger AG à Zurich, LL.M (Berkeley), spécialiste FSA en droit du travail
11.30-12.30	 IA et droit du travail: thèmes choisis Définitions et contexte Aspects réglementaires Cas pratiques et bonnes pratiques Recommandations juridiques et RH 	Anne Dorthe Avocate, CIPP/E, LL.M, Chargée de cours à l'EPFL Elodie Le Guen Avocate, spécialiste FSA droit du travail
12.30-13.30	Déjeuner	
13.30 – 15.00	Les situations critiques au travail – thèmes choisis et cas pratiques • Typologie des situations critiques • Cadre légal applicable • Mesures de prévention • Évaluation des faits et recueil des preuves • Réponses de l'employeur	Cendrine Rouvinez Avocate, spécialiste FSA droit du travail Frédéric Gabus Avocat, spécialiste FSA en droit du travail
15.00-15.30	Pause	
15.30-16.30	Jurisprudence et actualité des tribunaux Actualités en matière de droit du travail : • Modifications légales passées • Projets de lois • Actualité des tribunaux (jurisprudence)	Paul Michel Avocat, spécialisé en droit du travail et assurances sociales
	Questions et clôture	Birgitt Bernhard, Paul Michel